

# Quelques explications sur les pièces à joindre

## **LE PLAN DE SITUATION**

Il doit permettre de repérer rapidement le projet dans la commune. Ce plan, d'un format minimum de 21 cm x 29,7 cm doit comporter :

- la localisation exacte du terrain
- l'orientation
- les voies de desserte
- l'indication de l'échelle (entre 1/5000<sup>ème</sup> et 1/25000<sup>ème</sup>)
- des points de repères (nom de rue, mairie, église, château d'eau et autre édifice remarquable)
- l'angle de prise de vue des photos

## **LE PLAN DE MASSE**

Coté dans trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) et légendé, il doit permettre de repérer :

- les constructions à édifier ou à modifier
- les plantations maintenues, supprimées ou créées,
- le tracé et les modalités de raccordement des équipements publics au projet.

## **VUE EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION**

Une ou plusieurs vues en coupe du terrain naturel précisant l'implantation de la construction et d'adaptation au relief existant avec indication des cotes de niveaux. (si le terrain est en zone inondable, les cotes d'altitude seront indiquées et rattachées au nivellement général de la France - cote N.G.F. normal).

## **LES PLANS DES FACADES**

Les plans de toutes les façades et de tous les niveaux du ou des bâtiments à l'échelle de 1/50<sup>ème</sup> ou 1/100<sup>ème</sup> (avec indications des matériaux apparents et des couleurs). En cas de clôture, ajouter le croquis de la clôture avec indication des couleurs et des matériaux. En cas d'extension ou d'aménagement des constructions existantes, fournir les plans précités avant et après travaux.

## **LES PHOTOGRAPHIES**

2 photographies minimum (par exemplaire de dossier) dont deux jeux originaux, de préférence en couleur.

## **LE DOCUMENT GRAPHIQUE**

Afin de visualiser l'impact de votre projet et son insertion dans l'environnement ainsi que le traitement des accès et des abords, il vous sera demandé, dans certains cas particuliers, de faire un petit travail de simulation.

A l'aide d'un photomontage, un croquis ou toute autre représentation graphique, représentez la construction achevée ainsi que les clôtures, plantations... telles qu'elles se présenteront sur le terrain et par rapport à ce qui les entoure.

## **LA NOTICE D'INSERTION PAYSAGÈRE**

Cette notice décrit le paysage : relief, cours d'eau, accès, plantations, hauteur et nature des constructions voisines, types de matériaux...

Cette notice justifie l'intégration du projet dans l'environnement existant : elle expose les moyens mis en œuvre pour insérer correctement le projet dans l'environnement (choix d'implantation, de volumétrie, de matériaux, de plantations...) et elle permet de mesurer son impact visuel.